



Propriétaire à locataire

Par Carotiti

J'ai une petite question je viens d'emménager dans une maison le 1^{er} janvier 2022 mon propriétaire vient de m'envoyer un sms en me disant qui voulait récupérer la maison pour sa fille j'ai un bail de 3 ans que puis-je faire quels sont mes droits

Par janus2

Bonjour (important ça, le bonjour, et le merci aussi),

Vos droits sont tout simplement de rester dans ce logement durant les 3 ans de votre bail. Votre bailleur ne peut pas vous donner congé pour reprise avant cette échéance.

En revanche, si, par gentillesse, vous consentiez à quitter de vous-même le logement, vous pourriez négocier une indemnité pour couvrir vos frais de déménagement et votre préjudice moral...